

15. Mars 1781.

451

Bruges ont pareillement formé le dessein de faire revivre leur commerce & leur navigation tombée en ruine. Il paroît une ordonnance du conseil des domaines & finances de S. M. Impériale & Roïale en date du 14 Février, par laquelle il est défendu d'exporter du vieux fer battu de ces provinces.

LA HAYE ( le 2 Mars. ) L. H. P. Les Seigneurs - Etats - Généraux ont rendu un placard, par lequel en conséquence du haut prix des grains dans les pais d'Outre-Meuse, il est statué, que par provision, pour l'espace de trois mois, aucuns grains de quelle sorte que ce seroit pourront être exportés hors la frontiere de cet état; favoir, des trois pais d'Outre-Meuse, partage de cet état, de Vroenhove, comme aussi de divers bancs & districts, sous le territoire de l'état, situés près & environ Maastricht. — Le conseil de l'amirauté de la Meuse a publié une notification pareille à celle du conseil de l'amirauté d'Amsterdam, pour encourager l'enrôlement des Matelots. — Le même conseil avec la participation préalable & le bon plaisir de S. A. S. Mgr. le Prince Statthouder &c, a mis en commission les navires suivans; favoir, le Prince Frédéric, de 60 canons; l'Amiral Tromp, de 50; la Thétis, de 36; la Bellone, de 20; le Jafon, de 36; l'Oranje-Zaal, de 24, & le Wagtschip, dont le commandement respectif a été donné au contre-amiral Daniël Pichot, & capitaine Arnout Bels, au capitaine Corneille van Gennep, au capitaine van Avezaat,